

répartir entre ceux qui utilisent le service des postes? A mon sens, c'est tellement clair que je m'étonne de ce qu'on ait parlé aussi longtemps pour tenter de régler cette question-là.

L'honorable ministre nous a dit: Nous allons être obligés—à titre d'essai, remarquez bien; il n'a pas dit que c'était définitif—d'imposer des restrictions dans le service postal.

Il faudrait bien qu'on attende, en toute objectivité, qu'il soit prouvé que ces restrictions-là sont véritablement dommageables pour les usagers. J'ai été frappé par la façon dont le ministre a présenté cela, car il nous a laissé une porte ouverte en disant: C'est une expérience, cela va rester ouvert. Il n'a peut-être pas employé ces mots-là, mais, enfin, je l'ai compris de cette façon-là: Cela va rester ouvert, et si nous avons la preuve que cela est véritablement dommageable pour la collectivité, nous sommes prêts à accepter des suggestions et à reconsidérer nos décisions. Il l'a déjà fait, d'ailleurs, dans le domaine du transport du courrier par camion.

Monsieur le président, à quoi cela rime-t-il? J'ai l'impression qu'on est encore en train de faire de la démagogie et de la démagogie facile à part ça! Il est toujours facile de se lever et de dire que le peuple est opprimé, qu'il paye trop pour ses moyens, quand tout le monde sait que nous traversons pourtant une période financière difficile. Cela n'est pas le fait du Canada seulement. Cela fait l'objet d'une préoccupation internationale. Il est facile de profiter de cette situation-là pour dire que le gouvernement abuse, qu'il opprime et persécute les pauvres gens. Imaginez qu'il exige un cent de plus pour chaque lettre, alors que le citoyen canadien moyen n'envoie pas une lettre par semaine. Cela leur année de payer pour les autres.

• (9.30 p.m.)

Les compagnies de publicité, les sociétés commerciales utilisant la poste, sont des commerces. Qu'elles payent pour les services dont elles bénéficient; ce n'est pas à celui qui écrit seulement 5, 10 ou au plus 50 lettres par année, de payer pour les autres.

Monsieur le président, je dis que la situation est tellement claire qu'on ne doit pas la compliquer en faisant toutes sortes de considérations partisanses à base d'électoratisme ou à base de démagogie. La situation se résume à ceci: le service des postes nous coûte un certain montant d'argent, c'est un service qui doit se payer par lui-même. On ne peut probablement pas dire cela de tous les services du gouvernement fédéral, et c'est vrai. Mais quant au service des postes, c'est tellement vrai qu'il doit être rentable que je suis un de ceux qui ne verraient pas d'un mauvais œil que le service des postes soit confié à l'entreprise privée, qui devrait alors prendre

des moyens pour joindre les deux bouts. Je ne dis pas que c'est la solution idéale pour le moment, mais je dis qu'éventuellement, il y aurait peut-être des raisons sérieuses d'accorder quelque attention à cette suggestion.

Alors, monsieur le président, je crois que non seulement on ne doit pas blâmer le ministre des Postes pour ce projet de loi, mais on doit, au contraire, souligner le courage dont il fait preuve, car, en politique, ce n'est jamais rentable, du moins en apparence, de dire aux électeurs: Vous allez être obligés de payer plus cher pour les services que l'on vous assure.

Cependant, monsieur le président, je crois qu'aujourd'hui le citoyen canadien est assez bien informé. Il ne se laisse pas impressionner par les considérations démagogiques qui l'influençaient autrefois. Il a soif de vérité, il désire constater que deux et deux font quatre, il veut savoir si on lui raconte des bobards ou si on lui dit la vérité, même quand la vérité est difficile à avaler.

Je crois que l'honorable ministre des Postes vient de faire preuve de courage en présentant cette mesure et d'autres mesures connexes qui, en somme, finissent par aboutir à cette vérité toute simple, à savoir que tout ce que les citoyens reçoivent, il faut que quelqu'un le paie. Alors, qui va payer? On ne fait pas de miracle dans ce bas monde, et il me semble que la formule la plus naturelle est de dire que ce sont les usagers qui vont payer. C'est pour cette raison que j'appuie sans restriction l'adoption de ce projet de loi et je crois que tous les hommes logiques devraient l'appuyer.

[Traduction]

M. Alkenbrack: Monsieur le président, on a dit que cette institution qu'est la Chambre des communes est un grand miroir qui reflète fidèlement nos capacités, nos médiocrités, nos motifs, notre maturité et notre grandeur d'âme. En écoutant le ministre présenter cette résolution visant à modifier la loi sur les postes, je me disais que cela s'appliquait parfaitement au ministre dans le cas actuel et à la plupart des mesures législatives que nous avons étudiées en cette Chambre.

Le préopinant, ci-devant député indépendant et maintenant député libéral de Trois-Rivières, a dit au cours de ses remarques que trop de cuisinières gâtent la sauce. Le gouvernement actuel et ses deux prédécesseurs confirment bien ce proverbe. Nous en sommes au point où le déficit et l'inefficacité du ministère des Postes sont si graves—je prends ce ministère comme un exemple—que le proverbe s'est confirmé; trop de cuisiniers ont rendu la soupe trop salée. Je ne sais combien nous avons eu de ministres des Postes depuis six ans.

[M. Mongrain.]